

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31578**

### Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe III: Métiers bâtiment et du patrimoine architectural - Classe 19: Métiers de la piscine Option: Réalisation de piscine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession , MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1967)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

232 Bâtiment : construction et couverture

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

#### Activités visées :

Les activités exercées portent sur les différents aspects des travaux du métier de la piscine avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ d'intervention comme la mise en œuvre des structures traditionnelles ou industrialisées et des étanchéités intégrées ou rapportées. L'installation des circuits de recyclages, de traitements de l'eau, de traitements d'air et de chauffage. La pose des réseaux électriques et des systèmes de sécurité en conformité avec la loi sécurité des piscines.

Les activités consistent à :

- Concevoir une solution d'installation répondant à une demande client en maîtrisant les calculs de dimensionnements des ouvrages ;
- Etablir les besoins et devis en matériel, en matériaux et en main d'œuvre et le dossier d'exécution.
- Gérer les stocks et les approvisionnements
- Etablir le planning du chantier
- Contrôler le terrassement et la conformité de l'ouvrage
- Planter l'ouvrage et mettre en œuvre une structure maçonnée, préfabriquée et béton armé, les pièces à sceller,
- Installer les réseaux fluidiques et électriques et leurs équipements
- Mettre en service les équipements périphériques et de sécurité
- Réaliser les équilibrages ou la désinfection de l'eau

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Prendre en charge la demande client et le cahier des charges dans l'entreprise et sur le site pour analyser et identifier les besoins ;
- Réaliser le dossier technique comprenant les plans, coupes, perspectives, implantation, la prise en compte du site, le choix de la réalisation, des matériaux, des matériels et des équipements, le calendrier de réalisation, etc. ;
- Réaliser les opérations de montages de la piscine et des équipements
- Mettre en service et les réglages
- Réaliser la maintenance et le dépannage des équipements ;
- Argumenter les choix et options prises auprès du client.
- Constituer le dossier de présentation du projet.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales dans les secteurs suivants des fabricants distributeurs, des constructeurs, des installateurs et des revendeurs.

Ouvrier hautement qualifié, Artisan, Chef d'équipe, Chef de chantier, Entrepreneur.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**F1603** : Installation d'équipements sanitaires et thermiques

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du métier consiste à la réalisation, en autonomie, par le candidat d'une piscine en situation réelle dont une partie pourra être imposée. Il s'agit de concevoir et de réaliser l'étude technique (plans, coupes, perspectives, implantation, dimensionnements) d'un ouvrage conforme au descriptif et de réaliser la mise en œuvre des matériaux, matériels et équipements prescrits, présentant des difficultés techniques dans le respect des règles de l'art du métier avec un souci permanent de la qualité esthétique.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur

le site du COET-MOF.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

**Autres sources d'information :**

<http://www.meilleursouvriersdefrance.org>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.